Zeitschrift: Technische Mitteilungen / Schweizerische Post-, Telefon- und

Telegrafenbetriebe = Bulletin technique / Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses = Bollettino tecnico / Azienda delle

poste, dei telefoni e dei telegrafi svizzeri

Herausgeber: Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafenbetriebe

Band: 55 (1977)

Heft: 10

Rubrik: Verschiedenes = Divers = Notizie varie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Verschiedenes - Divers - Notizie varie

Pro Téléphone a 50 ans

061.2:654.15(494)

Daniel SERGY, Berne

Pro Téléphone, Association pour le développement des télécommunications en Suisse, tenait, il y a peu, son assemblée générale ordinaire à Berne. Cette manifestation revêtait un caractère particulier, puisqu'elle marquait le 50e anniversaire de la fondation de l'Association. Parmi les invités, le président A. Jacopin devait souhaiter la bienvenue à de nombreuses personnalités, au nombre desquelles il convient de citer M. le conseiller fédéral W. Ritschard, chef du Département des transports et communications et de l'énergie, ainsi que MM. T. Lehmann, président du Grand Conseil bernois, B. Müller, président du Gouvernement bernois, et W. Bircher, vice-président du Conseil de Ville de Berne. Les membres d'honneur de l'Association et MM. M. Redli, président de la Direction générale de l'Entreprise des PTT, F. Locher et G. Nobel, directeurs généraux, étaient également présents, accompagnés de leurs collaborateurs directs

Dans son allocution d'ouverture, M. Jacopin devait relever que, même si la morosité des temps présents n'incitait pas à la liesse et à l'euphorie qui président d'ordinaire aux anniversaires, il serait malséant de s'abandonner aux lamentations et aux récriminations. Les difficultés de l'heure ne devraient pas faire perdre de vue les progrès réalisés et les succès obtenus. Après avoir évoqué la mémoire des fondateurs de l'Association, l'orateur devait rappeler que nul ne saurait se prévaloir des initiatives et des efforts des prédécesseurs, mais que, en revanche, il y avait lieu de s'en inspirer dans l'appréciation des perspectives et l'élaboration d'une politique propre à maîtriser l'avenir. Le bilan des activités de Pro Téléphone, tant communes qu'individuelles, au cours du demisiècle écoulé, demeure éminemment positif. Les événements qui ont jalonné cette période sont du reste esquissés dans une plaquette éditée à l'occasion du jubilé et due à la plume alerte d'un membre d'honneur de l'Association, M. C. Lancoud, qui leur fut longuement associé.

Brossant ensuite un tableau de l'actualité, M. Jacopin soulignait que, d'utiles qu'elles étaient, les télécommunications sont devenues indispensables, étant partie intégrante de l'infrastructure et conditionnant la marche des collectivités étatiques et économiques. Les pays qui ont atteint un haut degré de développement en sont

étroitement tributaires. Les impératifs de sécurité et de fiabilité les ont incités à favoriser la création et l'expansion d'industries des télécommunications sur leur territoire. Le maintien, en Suisse, d'une production de haut niveau technique et qualitatif procède de cette volonté d'autonomie dans un domaine essentiel. Il s'agit, en quelque sorte, de promouvoir une politique globale des télécommunications suisses. Les utilisateurs y trouveraient leur compte dans la compression des coûts et l'industrie gagnerait en compétitivité sur les marchés étrangers. L'expérience démontre, en effet, que, dans le secteur des télécommunications, l'exportation a pour préalable la santé technique et économique du marché intérieur. Les liens qu'une longue et fructueuse collaboration au sein de Pro Téléphone a tissés entre les PTT et l'industrie, ainsi qu'entre les fabricants eux-mêmes, devraient favoriser la recherche et l'adoption de solutions concertées. Les expériences vécues en commun ont concrètement mis en évidence la concordance des intérêts publics et privés et leur complémentarité n'est plus guère contestée. Cette concordance de vues facilitera certainement l'examen des problèmes ardus auxquels nous seront confrontés. La malice des temps doit nous inciter, comme nos ancêtres et nos prédécesseurs, à prendre notre sort en

Pour terminer, l'orateur devait encore remarquer que la fondation, par les principaux bureaux d'ingénieurs-conseils du pays, de la société Téléconseils SA, pour l'étude de grands projets devait être saluée comme une manifestation de cette volonté d'acquérir des dimensions conformes à certaines ambitions. La réunion en Swisscom, de fabricants de matériels et équipements de télécommunication est également à relever dans la même optique.

A la suite de cet exposé, le président devait passer à la liquidation des points de l'ordre du jour. Le procès-verbal de l'assemblée générale de 1976 et le rapport annuel ont été approuvés à l'unanimité. Il ressort de ce dernier que, en septembre 1976, le degré d'occupation global dans l'industrie des télécommunications a diminué de 26 % par rapport au 1er janvier 1974. Les domaines les plus touchés sont ceux de la construction des appareils (-42 %) et de la fabrication des câbles (-38 %). L'activité des différentes commissions spécialisées créées il y a quelques années s'est poursuivie. La commission de propagande pour la télédiffusion, par exemple, s'est occupée de créer un nouveau matériel de propagande utilisable,

tant par les PTT que par la Société suisse de radiodiffusion, l'industrie, les concessionnaires de la radio et du téléphone, ainsi que Pro Téléphone. Diffusé sous forme d'affiches, de maquettes, d'autocollants, etc., ce matériel de propagande pour la télédiffusion a pu être présenté pour la première fois à l'occasion de la FERA. Bien que le nombre des abonnés à la télédiffusion ait accusé en novembre et décembre 1976, pour la première fois depuis longtemps, une tendance à la hausse, il serait toutefois prématuré d'attribuer cette évolution uniquement aux effets de la nouvelle campagne de propagande.

Les comptes pour 1976 ont été approuvés. Ils bouclent par un excédent de recettes de 3600 francs en chiffres ronds. Le budget pour 1978 prévoit un excédent de dépenses de 3000 francs. Comme au cours de cette année, un effort particulier sera fait dans le domaine de la publicité en général et des affiches.

Les nouveautés techniques et les développements technologiques de ces dernières décennies transformèrent ce que l'on peut appeler la simple téléphonie en un système de télécommunication évolué. La structure et les activités de Pro Téléphone furent à maintes reprises adaptées à ces changements, ce qui devait se concrétiser, en 1970, par l'adoption, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire, de nouveaux «Principes de politique de gestion». Tenant compte de ces modifications, le comité de l'Association propose à l'assemblée générale, après avoir examiné les contingences juridiques de la guestion, d'adopter une nouvelle désignation de l'Association, assortie de quelques modifications des statuts visant à fonder l'activité de l'Association sur un éventail de membres élargi. Ces propositions ayant été approuvées, Pro Téléphone devient, avec effet immédiat, Pro Télécom!

Au chapitre des élections, quelques changements au sein du comité sont enregistrés. M. Jacopin ayant demandé à être déchargé de ses fonctions, il est remplacé par M. Jacques Piguet, directeur général de Leclanché SA à Yverdon, élu président par acclamation. Le nouveau vice-président est désigné en la personne de M. Hans Keller, directeur de Standard Téléphone et Radio à Zurich. MM. Jean Gimmi, directeur général de Siemens SA à Zurich et Jean-Michel Graf, vice-directeur des Câbleries Cortaillod SA, remplacent MM. P. Regenass et R. Rütimann. M. Gaston Baggenstos, chef de la division de l'exploitation téléphonique de la Direction générale des PTT, est appelé à siéger au comi-

té de gestion, en remplacement de M. P. Häni. De plus, deux nouveaux membres d'honneur devaient être nommés. Il s'agit de MM. Jacopin, président sortant, et P. Häni, membre du comité et du comité de gestion depuis 1963. Le premier est resté à la tête de l'Association de 1973 à 1977, période pendant laquelle il institua, entre autres choses, le premier stand commun de l'industrie des télécommunications à la Foire de Bâle en 1974 et organisa le Symposium de 1976. M. Häni, quant à lui, fut l'un des promoteurs de la commission de propagande, créée en 1971, et déploya, de longues années durant, son activité dans le domaine des installations d'abonnés au sein de l'Association.

A la suite de cette première partie de la manifestation, M. M. Redli devait s'adresser à l'assemblée. Rappelant que les conditions économiques ayant conduit à la fondation de Pro Téléphone étaient, à l'époque, en plusieurs points assez semblables à celles que nous vivons aujourd'hui, il retraça les débuts de l'Association. Celle-ci fut créée à des fins de propagande, alors que l'accroissement du nombre des abonnés au téléphone avait tendance à se ralentir, suite à la crise économique et à la mise en vigueur de la loi sur le trafic télégraphique et téléphonique du 14 octobre 1922. Jusqu'à ce moment-là, les installations téléphoniques étaient réalisées par l'Entreprise des PTT et comprises dans les taxes d'abonnement. Ce n'est que depuis qu'elles furent confiées à

des installateurs concessionnaires et mises à la charge des usagers. Il est donc compréhensible que cette nouvelle réglementation ne soit pas restée sans influence sur l'augmentation du nombre des abonnés au téléphone. Cependant, la situation ayant évolué et la demande de nouveaux raccordements téléphoniques s'étant fortement accrue au cours des années de l'après-guerre, l'Entreprise des PTT ne fut bientôt plus en mesure de satisfaire toujours aux besoins dans des délais raisonnables. La propagande n'étant plus nécessaire, Pro Téléphone remplit des fonctions de coordination entre l'Entreprise des PTT, l'industrie suisse des télécommunications et les utilisateurs. Pro Téléphone participa de façon déterminante à la collaboration entre les fournisseurs et l'Entreprise des PTT et contribua à créer un climat favorable pour l'examen en commun des projets de développement. L'Association devait se fixer pour but de traiter de façon indépendante et objective les nombreux aspects de la recherche, du développement, de l'exploitation et de l'utilisation des moyens de télécommunication, ainsi que de définir suffisamment tôt les tendances de l'évolution dans le domaine des télécommunications afin de renseigner l'industrie de la branche et de lui fournir les bases pour la mise au point des projets futurs. En tant qu'exemples de ce genre, il y a lieu de citer le développement de nouveaux centraux et appareils téléphoniques d'abonnés ou les travaux relatifs au système de

télécommunication intégré IFS, en cours de développement.

L'orateur devait encore examiner certaines perspectives d'avenir et souligner qu'une des possibilités d'absorber le surcroît de production dans le domaine des télécommunications pouvait résider dans la recherche de débouchés sur les marchés étrangers. A cet effet, l'Entreprise des PTT est prête à mettre le savoir-faire de quelques-uns de ses collaborateurs à la disposition de pays en voie de développement, par exemple pour la planification et la construction d'installations de télécommunication. Cependant, toutes les possibilités ne sont pas épuisées sur le plan national. Il suffit de songer au développement et à l'introduction de nouveaux procédés ou prestations dans le secteur des télécommunications, où la technique ne connaît pratiquement pas de limites.

M. Redli devait terminer son exposé en émettant le vœu que les relations étroites entre l'Association Pro Téléphone et l'Entreprise des PTT continuent à porter leurs fruits pour le bien des télécommunications en Suisse.

Des œuvres de J. Chr. Bach et A. Vivaldi jouées par la «Camerata» de l'orchestre des PTT, placée sous la direction de son chef R. Pignolo, conférèrent à cette assemblée générale de 1977 la solennité qui est de mise à l'occasion de la commémoration du jubilé de la fondation d'une association qui, vu son dynamisme, peut envisager l'avenir avec confiance.

DATAC - eine neue Dienstleistung

002.6:621.391.31.06:681.32:681.327.8

Christian KOBELT, Bern

Am 1. August 1977 eröffnete die Radio-Schweiz AG einen neuen Dienst, der den Zugriff zu amerikanischen Datenbanken ermöglicht. Der neue Dienst - DATAC (Database Access) genannt - wird schweizerischen Benützern in enger Zusammenarbeit mit den Schweizerischen PTT-Betrieben und den amerikanischen Record Carriers angeboten und erlaubt den Zugriff zu den Datenbanken und den Time-Sharing-Systemen von Tymnet und Telenet in den USA. Anlässlich einer Pressekonferenz wurde diese neue Dienstleistung vorgestellt. Alain Sermet orientierte dabei über die technischen und betrieblichen Aspekte.

Die neue Dienstleistung bietet die Möglichkeit, von einem Terminal aus mit einer am Netz Tymnet oder Telenet angeschlossenen Datenverarbeitungsanlage in Verbindung zu treten. Bei diesen Datenverarbeitungsanlagen unterscheidet man zwischen Datenbanken, Time-Sharing-Systemen und EDV-Anlagen verschiedener Privatgesellschaften. Datenbanken und Time-Sharing-Systeme gehören Unternehmen, die eigene öffentliche Dienstleistungen anbieten. Bei den Datenbanken sind dies zum Beispiel System Development Corporation, Lockheed Information Services, National Library of Medicine, Bibliographic

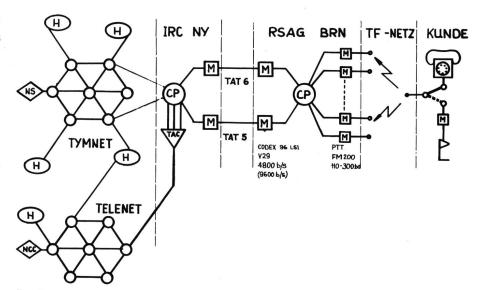


Fig. 1
Das DATAC-Netz der Radio-Schweiz AG und der Schweizerischen PTT-Betriebe

M Modem TAC Interface-Ausrüstung zu Telenet
CP Vermittlungseinheit H Host-Computer, EDV-Anlage
TAT 5
TAT 6 Transatlantikkabel NS Überwachungszentrum Tymnet
NCC Kontrollzentrum Telenet

Retrieval Services Inc. usw., bei den Time-Sharing-Systemen etwa Honeywell Data Network, Scientific Time Sharing Corporation usw. Letztere sind Gesellschaften, die eigene Datenverarbeitungsanlagen betreiben und diese ausschliesslich ihren verschiedenen Niederlassungen in Amerika

oder Europa zugänglich machen wollen. Der Anschluss einer solchen EDV-Anlage an das Netz Tymnet oder Telenet ermöglicht die Schaffung eines privaten Teilnetzes, das sämtliche Vorteile eines öffentlichen Netzes bietet. Grosse multinationale Unternehmen, wie Shell, Chrysler, Kodak,

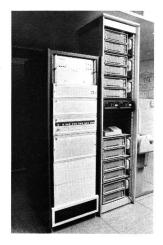


Fig. 2 Vermittlungseinrichtungen der Radio-Schweiz AG in Bern

haben sich für diese Betriebsart entschieden.

Bei den Datenbanken handelt es sich um *Dokumentationsdienste* für bestimmte Wissensgebiete, die nach vertraglichen Vereinbarungen mit dem Datenbankbesitzer abgefragt werden können.

Mit einem Terminal in Form eines Datensichtgerätes oder/und Blattdruckers (für 110 bis 300 Baud) und einem PTT-Modem FM 200 ausgerüstet, kann der schweizerische Benützer über das öffentliche Telefonwählnetz eine Verbindung zum DATAC-Kommunikationssystem der RadioSchweiz AG (RSAG) in Bern herstellen.

Dieses System von hoher Zuverlässigkeit und Sicherheit wird über transatlantische Kabel mit analogen Anlagen der International Record Carriers (IRC) in New York zusammengeschaltet. Über diese Stellen lassen sich gegenwärtig über 100 Datenbank- und Time-Sharing-Computer in den USA erreichen (Fig. 1). Figur 2 zeigt die Vermittlungseinheit Tymsat im Fernmeldezentrum der Radio-Schweiz AG in Bern, bestehend aus vorläufig 12 PTT-Modems FM 200 (oben und unten im Gestell rechts erkennbar), der Vermittlungseinheit (linkes Gestell), die mit einem Mini-Computer Varian V72 ausgerüstet ist, und den beiden Hochgeschwindigkeitsmodems für gegenwärtig 4800 bit/s. Eine typische Kundeninstallation mit von links nach rechts Telefonapparat mit Data-Umschalter, Modemund Bildschirmterminal zeigt Figur 3.

Durch den Einsatz eines Fehlererkennungs- und Fehlerkorrektursystems zwischen Bern und New York wird eine optimale Zuverlässigkeit und Sicherung der Verbindungen erreicht. Zwei Transatlantik-Verbindungen (TAT 5 und TAT 6) mit diversifizierter Linienführung wurden eigens für DATAC reserviert.

Marktanalysen haben ergeben, dass eine bedeutende Zahl schweizerischer Organisationen und Unternehmen an den Datenbanken und Time-Sharing-Systemen interessiert sind. Mit der Einführung dieses neuen Systems wollen die Radio-Schweiz AG und die Schweizerischen PTT-Betriebe eine Dienstleistung anbieten, für die ein reelles und unmittelbares Bedürfnis



Fig. 3 Kundeninstallation mit Telefonapparat mit Data-Umschalter, PTT-Modem und Datensichtgerät

besteht. DATAC stellt einen weiteren Schritt auf dem Gebiet der Datenübertragung dar, dem weitere folgen werden, so zum Beispiel das Projekt Euronet, das parallel zu DATAC den Zugriff zu den europäischen Datenbanken ermöglichen soll. Dieses von der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft ins Leben gerufene Projekt wird in etwa zwei Jahren verwirklicht werden.

Die Kosten für die Benutzung des DA-TAC-Dienstes belaufen sich auf Fr. 1.- für jede Minute Verbindung (einschliesslich der Benutzung des nationalen Telefonnetzes), Fr. 1.30 für 1000 gesendete oder empfangene Zeichen, wobei dem Kunden monatlich mindestens Fr. 100.- verrechnet werden.